NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/82
12 novembre 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-neuvième réunion
Montréal, 7-11 décembre 2026
Point 13 de l'ordre du jour provisoire[1]

MODÈLE DE RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DES PROJETS APPROUVÉS DANS LE CADRE DU MÉCANISME DE FONDS RENOUVELABLE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (DÉCISION 98/54 e))

Contexte

1. À sa 98e réunion, le Comité exécutif a approuvé les projets destinés aux utilisateurs finaux dans le cadre du fonds renouvelable pour l'efficacité énergétique (FREE) en Thaïlande (Banque mondiale) ainsi qu'en Colombie, au Ghana et en Jordanie, ces trois derniers pays participant à un projet mondial (PNUD). Le Comité exécutif a prié le Secrétariat de préparer un modèle de rapport sur les résultats des projets approuvés, pour qu'il puisse l'examiner à sa 99e réunion (décision 98/54 e)).

2. Donnant suite à cette décision, le Secrétariat a rédigé le présent document après avoir consulté le PNUD et la Banque mondiale sur les modalités de présentation des rapports. Il a tenu compte des cadres utilisés à cette fin par d'autres institutions financières et organismes de financement, ainsi que des contributions techniques d'experts. Il est prévu de présenter un rapport annuel sur les résultats du fonds renouvelable pour l'efficacité énergétique et un rapport d'examen à mi-parcours des projets.

3. D'autres institutions financières et organismes de financement procèdent à un examen, à mi-parcours environ, de la mise en œuvre de leurs projets pour en évaluer les résultats et formuler des recommandations qui renforcent les chances d'en atteindre les objectifs et d'en cueillir le fruit escompté sur le plan environnemental. Cet examen permettrait au Comité exécutif de mieux évaluer les résultats des projets et de donner des orientations pour la mise en œuvre des activités restantes, afin d'atteindre les objectifs fixés et d'assurer la pérennité des mesures institutionnelles, financières et de politique publique.

4. Les informations demandées tiennent compte des besoins propres à chacun des deux projets, de leurs caractéristiques et de leurs modalités de fonctionnement, ainsi que des règles de gestion de leurs agences d'exécution respectives. Certains éléments du modèle pourraient donc nécessiter des ajustements. Au vu de

[1] UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

l'expérience acquise, le Secrétariat définirait toute exigence supplémentaire ou modification du modèle en consultation avec les agences d'exécution et la soumettrait pour approbation au Comité exécutif.

Modèle de rapport sur les résultats du fonds renouvelable pour l'efficacité énergétique

Rapport annuel

5. Le modèle de rapport annuel sur les résultats du FREE a fait l'objet de discussions approfondies avec le PNUD et la Banque mondiale. Il a été tenu compte de leurs observations, le cas échéant, afin que le modèle réponde aux exigences du Comité exécutif et rende compte de l'impact des projets. Le modèle figure à l'annexe I du présent document.

6. Compte tenu du calendrier de démarrage des projets, il est proposé de soumettre le premier rapport annuel à la première réunion de 2028. Le rapport couvrira les activités menées jusqu'en décembre 2027. Les rapports suivants seront soumis à la première réunion de chaque année et porteront sur l'année civile écoulée.

7. Chaque projet devrait donner lieu à un rapport annuel. Pour le projet mondial du PNUD, qui couvre plusieurs pays, un rapport serait présenté pour chaque pays participant, ainsi qu'un rapport de synthèse pour l'ensemble. La Banque mondiale présenterait un rapport pour le projet en Thaïlande.

Rapport d'examen à mi-parcours des projets

8. Le rapport d'examen à mi-parcours a pour objet de faire le point sur l'avancement et les résultats des projets du FREE après quatre années de mise en œuvre, de vérifier les principales hypothèses qui ont présidé à leur conception et d'évaluer la gestion d'ensemble du programme. Il permettra de déterminer si les projets sont en voie d'atteindre leurs objectifs et de communiquer à l'équipe de gestion du FREE les constats qui l'aideront à ajuster, au besoin, la conception et l'exécution des projets pour en améliorer les résultats, sous réserve, le cas échéant, de l'approbation du Comité exécutif.

9. Les principales questions d'évaluation et les aspects à traiter dans le rapport d'examen à mi-parcours figurent à l'annexe II du présent document. Le Secrétariat précise que ces éléments s'appuient sur l'expérience acquise et sur les caractéristiques des projets du FREE qu'il importe d'évaluer pour tirer les enseignements de leur mise en œuvre et déterminer les ajustements nécessaires. Les agences d'exécution devront traiter au minimum ces éléments et pourront les adapter, selon qu'il convient, à leurs procédures internes et aux exigences propres aux projets dans chaque pays.

10. Le rapport d'examen à mi-parcours comprendra les informations du rapport annuel de l'année en cours.

11. Il est proposé de rédiger le rapport d'examen à mi-parcours et de le soumettre à la deuxième réunion du Comité exécutif en 2030. Au second semestre de 2027, le Secrétariat communiquerait aux agences des précisions sur les grandes lignes de la procédure à suivre et sur les rôles et responsabilités des consultants.

Évaluation intermédiaire du fonctionnement du fonds renouvelable pour l'efficacité énergétique

12. Par sa décision 98/61, lett. b) iv) et c), le Comité exécutif a notamment demandé des informations sur les prêts à des conditions concessionnelles accordés par le Fonds multilatéral et sur les modalités de financement et les arrangements institutionnels envisageables pour appuyer les utilisateurs finaux dans le cadre des approches stratégiques de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali dans les pays visés à l'article 5. L'évaluation intermédiaire du fonctionnement du FREE permettrait de tirer les premiers enseignements de deux années de mise en œuvre et l'évaluer les résultats du FREE ; elle aiderait à dégager des approches pour fournir du financement aux utilisateurs finaux et à d'autres acteurs en combinant

subventions et autres instruments financiers, l'objectif étant d'accélérer la réduction de la consommation de HFC et de donner suite à la décision susmentionnée.

Recommandation

13. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

a) Prendre note des informations figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/82 sur le modèle de rapport sur les résultats des projets approuvés dans le cadre du mécanisme de fonds renouvelable pour l'efficacité énergétique (décision 98/54 e)) ; et

b) Approuver le modèle de rapport sur les résultats des projets approuvés dans le cadre du mécanisme de fonds renouvelable pour l'efficacité énergétique et les principaux aspects à traiter dans le rapport d'examen à mi-parcours des projets, qui figurent respectivement aux annexes I et II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/82.

Annexe I

MODÈLE DE RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DES PROJETS APPROUVÉS DANS LE CADRE DU MÉCANISME DE FONDS RENOUVELABLE POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

(À soumettre au Secrétariat du Fonds multilatéral par l'agence d'exécution après approbation du gouvernement)

PAYS : **ANNÉE COUVERTE PAR LE RAPPORT :**

Chaque projet fera l'objet d'un rapport. Pour les projets qui concernent plusieurs pays (par exemple le projet mondial du PNUD), un rapport sera présenté pour chaque pays participant, ainsi qu'un rapport de synthèse pour l'ensemble. Lorsque plusieurs institutions financières participantes (IFP) interviennent dans les projets financés par le FREE, le rapport présentera le dispositif général de suivi, les procédures de diligence raisonnable, y compris les mesures de sauvegarde, et les modalités de communication des informations appliquées par les agences d'exécution aux différentes IFP et aux bénéficiaires.

1. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU FONDS

Cette section décrit le contexte de la période couverte et situe le FREE dans le cadre plus général des objectifs du Fonds multilatéral au titre de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal. Ces informations donneront aux destinataires du rapport une vue d'ensemble du projet, dont la mise en œuvre est prévue sur huit ans.

1.1. Contexte et mandat du fonds

- Fondement du mécanisme : décisions du Comité exécutif portant approbation du FREE et conditions éventuelles dont cette approbation est assortie
- Lien avec la réduction progressive des HFC et aperçu des bénéfices connexes pour le climat
- Obligations de présentation de rapports prévues dans le document de projet approuvé

1.2. Bilan de la période couverte

- Période couverte par le rapport
- Situation des fonds approuvés par le Comité exécutif et état des comptes des IFP (solde des comptes et encours des prêts aux entreprises participantes). Ces données sont à communiquer dans les rapports périodiques annuels. Les autres aspects opérationnels sont traités dans les sections ci-après.
- Aperçu des décisions stratégiques ou des changements de politique ayant une incidence sur le Fonds
- Références aux rapports précédents du Comité exécutif et suites données aux recommandations antérieures
- Description des nouveaux risques et problèmes, des mesures prévues pour y remédier et du calendrier de mise en œuvre

2. GOUVERNANCE ET ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

La présentation des structures de gouvernance permet de rendre compte de l'action du fonds, d'attester sa bonne gestion fiduciaire et de montrer qu'il respecte les modalités approuvées par le Comité exécutif. Ces informations figureront pour l'essentiel dans le premier rapport et pourront

rester valables pendant toute la durée du projet. Si plusieurs pays participent, les fournir pour chacun.

2.1. Cadre institutionnel et coordination

- Participation de l'agence d'exécution et de l'Unité nationale de l'ozone (UNO) et mécanismes de coordination
- État d'avancement de la sélection des IFP et de leur participation
- Rôle et responsabilités de l'agence d'exécution pendant la période
- État d'avancement de la mise en place du comité consultatif ou de l'organe équivalent et rôle de celui-ci, le cas échéant

2.2. Cadre juridique et opérationnel

- État d'avancement des accords subsidiaires et des modalités de remboursement des prêts avec les institutions financières
- Adoption des directives opérationnelles du Fonds et éventuelles révisions ou mises à jour
- Normes fiduciaires appliquées en matière de passation de marchés, de lutte contre la corruption et de sauvegardes environnementales et sociales
- Avis juridiques ou attestations de conformité obtenus, le cas échéant

2.3. Coordination avec les politiques nationales

- État de la coordination avec les principales politiques nationales (efficacité énergétique ou réduction progressive des HFC, à titre d'exemple)
- Cohérence avec la réglementation nationale en matière d'efficacité énergétique et avec les politiques du secteur de la réfrigération et de la climatisation. *(Indiquer les politiques qui faciliteraient la mise en œuvre du projet et les mesures qui pourraient l'entraver.)*

3. GESTION FINANCIÈRE DU FONDS

La section financière doit présenter un état complet et exact[1] des ressources, des décaissements et de la situation du capital renouvelable du fonds, conformément aux décisions pertinentes du Comité exécutif.

3.1. Aperçu des décaissements et bilan financier

Tableau 1. État des décaissements et bilan financier

Indicateur	Cumul		Année couverte	
	Objectif cumulé du projet ($US)	**Montant cumulé à la fin de la période couverte ($US)**	**Objectif pour l'année ($US)**	**Montant effectif pour l'année ($US)**
Financement du Fonds multilatéral reçu par l'agence d'exécution	[Montant]	[Montant]	[Montant]	[Montant]
Décaissements de l'agence aux IFP ou au dépositaire du fonds	[Montant]	[Montant]	[Montant]	[Montant]
Principal remboursé à l'agence	[Montant]	[Montant]	[Montant]	[Montant]

[1] Les IFP seront soumises à leurs propres audits financiers.

Tableau 2. Portefeuille de prêts aux utilisateurs finaux

Indicateur	Cumul effectif à la fin de la période couverte	Année couverte	
		Objectif	**Résultat**
Prêts approuvés (nombre)	[#]	[#]	[#]
Prêts du FREE décaissés au profit des utilisateurs finaux ($US)	[Montant]	[Montant]	[Montant]
Cofinancement* versé par les IFP au titre des prêts du FREE ($US)	[Montant]	[Montant]	[Montant]
Cofinancement* sous forme d'apports en fonds propres des bénéficiaires ($US)	[Montant]	[Montant]	[Montant]
Remboursements reçus au titre des prêts du FREE ($US)	[Montant]	[Montant]	[Montant]
Nombre de prêts en arriéré	[#]	[#]	[#]
Nombre de prêts non productifs passés en pertes	[#]	[#]	[#]
Montant des prêts du FREE passés en pertes, le cas échéant ($US)	[Montant]	[Montant]	[Montant]
Revenus éventuellement tirés par les IFP des soldes du FREE ($US)	[Montant]	[Montant]	[Montant]
Fourchette des taux d'intérêt des prêts du FREE	[%]	[%]	[%]

***** Indiquer uniquement les montants du cofinancement ($US) liés au projet. Exclure les autres investissements associés qui ne se rattachent pas au projet. ***Pour déterminer si une composante financée peut être considérée comme cofinancée, exercer son jugement en tenant compte des objectifs du projet et des composantes en cours de mise en œuvre.***

- Indiquer à l'appendice 1 le nombre de prêts par catégorie d'utilisateurs finaux et les taux d'intérêt, selon le cas, pour les différents pays.
- Présenter de manière narrative, en une page au maximum, les principaux résultats et enseignements des activités de prêt, sans y inclure d'informations relatives à la composante d'assistance technique et de renforcement des capacités (qui sont sont traités séparément à la section 5).

3.2. Pertes et gains de change

- Pour chaque pays, la contre-valeur en monnaie nationale des fonds transférés par l'agence à l'IFP, au taux de change en vigueur à la fin de chaque année
- Une brève explication de la manière dont les éventuels risques de change sont couverts par des instruments ou dispositifs financiers appropriés, conformément aux conditions d'approbation du projet du FREE

3.3. Fonctionnement du fonds renouvelable

- Effet multiplicateur du fonds, mesuré par le nombre de fois où les fonds ont été prêtés de nouveau. Cet effet devrait s'accentuer au fil du temps et varier selon le portefeuille.

3.4. États financiers

- Confirmation que l'audit a été réalisé et bref aperçu de la procédure suivie[2]
- Résumé des principales conclusions et des suites données par la direction aux recommandations antérieures

[2] Conformément aux procédures d'audit appliquées par les organisations concernées.

4. EFFICACITÉ TECHNIQUE ET RÉSULTATS DU PROJET

Cette section présente les principaux produits et effets du FREE, notamment sur le plan environnemental.

4.1. Portefeuille de sous-projets financés pendant l'année

- Bref aperçu des secteurs et applications couverts et des types d'investissement financés
- Technologies utilisant des frigorigènes qui ont bénéficié d'un appui, avec indication des frigorigènes de référence et des frigorigènes visés, par secteur ou application
- Taux de rejet des demandes de prêt qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité et motifs de rejet, le cas échéant

4.2. Résultats environnementaux et énergétiques

Fournir des données cumulées et des données pour l'année. Certaines informations porteront sur les effets attendus de la mise en œuvre du projet (les économies réalisées sur les dépenses d'énergie, par exemple), d'autres sur les résultats obtenus vers la fin du projet ou après son achèvement (quantités de HFC récupérées, par exemple). Fournir les meilleures estimations disponibles, accompagnées de brèves explications.

Tableau 3. Résultats environnementaux et énergétiques

Indicateur	Cumul		Année couverte
	Objectif du projet	**Résultat effectif cumulé à la fin de la période couverte**	**Résultat effectif pour l'année**
Économies d'électricité (MWh/an)	[Valeur]	[Valeur]	[Valeur]
Gains d'efficacité énergétique par rapport à la référence (%)	[Valeur]	[Valeur]	[Valeur]
Émissions directes de gaz à effet de serre (GES) évitées (t éq. CO_2/an)	[Valeur]	[Valeur]	[Valeur]
Émissions indirectes de GES évitées (t éq. CO_2/an)	[Valeur]	[Valeur]	[Valeur]
Réduction de la consommation de HFC (tm)	[Valeur]	[Valeur]	[Valeur]
Économies estimées sur les dépenses d'énergie des bénéficiaires ($US/an)	[Valeur]	[Valeur]	[Valeur]
Quantités de HFC récupérées, réutilisées ou éliminées (détails à l'appendice 2)	[Valeur]	[Valeur]	[Valeur]

Préciser, dans la mesure où les informations sont disponibles, les autres bénéfices environnementaux et sociaux du projet.

4.3. Indicateurs de transformation du marché à suivre dans la durée

Ces indicateurs devraient s'améliorer progressivement. Les rapports annuels permettront de suivre les progrès réalisés en s'appuyant, au besoin, sur les meilleures estimations ou évaluations disponibles.

- Augmentation progressive de la part de marché des équipements économes en énergie dans les sous-secteurs ciblés de la réfrigération et de la climatisation (meilleures estimations disponibles)
- Informations disponibles sur la reproduction de ces initiatives par le secteur privé en dehors des financements du FREE
- Évolution des normes ou des pratiques d'achat des bénéficiaires, dans la mesure où les informations sont disponibles
- Contribution aux objectifs nationaux d'efficacité énergétique, dans la mesure où les informations sont disponibles

5. VOLETS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'assistance technique est un élément essentiel du FREE. Elle aide à lever les obstacles à l'adoption des technologies sur le marché, à renforcer les capacités institutionnelles et à garantir la qualité des investissements financés. Décrire en détail tous les volets pertinents, car cette information est essentielle au projet en cours et aux initiatives à venir qui viseront à financer l'efficacité énergétique tout en réduisant progressivement les HFC. La nature des activités varie d'un projet à l'autre. Il convient donc de retenir les éléments pertinents au regard des informations sur le projet présentées au Comité exécutif.

Principe directeur
Le Comité exécutif demande que les dépenses d'assistance technique fassent l'objet d'un suivi distinct et soient présentées au regard des budgets approuvés. Ce volet est indispensable à la réalisation des objectifs environnementaux du fonds. Si le projet dispose d'un cadre de résultats ou d'un dispositif équivalent (par exemple un cadre logique) couvrant les points ci-dessous, celui-ci peut servir à renseigner cette section. (La liste ci-dessous est indicative. Les éléments à traiter dépendent des caractéristiques du projet.)

5.1. Aperçu des activités d'assistance technique

5.1.1. Sensibilisation des parties prenantes et communication

- Nombre et type de campagnes de sensibilisation menées (nationales, régionales ou sectorielles)
- Publics touchés (utilisateurs finaux, entreprises du secteur du froid, fournisseurs d'équipements et banques)
- Supports de communication produits (brochures, vidéos, études de cas et sites web)
- Couverture médiatique et précisions utiles

5.1.2. Collaboration avec les entreprises du secteur

- Réunions et ateliers avec les importateurs et distributeurs d'équipements de réfrigération et de climatisation et les autres parties prenantes concernées

- Échanges avec les fournisseurs de frigorigènes sur la disponibilité et le prix des solutions de remplacement à potentiel de réchauffement planétaire (PRP) faible ou plus faible
- Participation aux salons professionnels, expositions et autres manifestations du secteur
- Dispositifs mis en place pour recueillir les observations du secteur privé

5.2. Renforcement des capacités des institutions financières

5.2.1. Formation du personnel chargé de l'instruction des demandes de prêt

- Nombre de séances de formation dispensées au personnel des intermédiaires financiers
- Aperçu des sujets traités (évaluation des projets d'efficacité énergétique, notions de base sur les technologies de réfrigération et de climatisation, examen préalable des risques environnementaux et sociaux, procédures de mesure et de vérification)
- Nombre d'agents chargés des prêts ayant suivi une formation (ventilé par sexe, le cas échéant)
- Supports de formation élaborés, dont les outils d'évaluation des projets
- Résultats des évaluations après formation, afin de déterminer les ajustements nécessaires

5.2.2. Nombre de nouveaux produits financiers, leur brève description et, dans la mesure du possible, des précisions sur les bénéficiaires actuels ou potentiels

5.3. Renforcement des capacités des utilisateurs finaux et des bénéficiaires, selon les volets du projet concernés

5.3.1. Programmes de formation technique, le cas échéant

- Formation éventuelle des techniciens et des ingénieurs de la réfrigération et de la climatisation à l'installation et à l'entretien d'équipements économes en énergie. Préciser si la formation a été dispensée dans le cadre de la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP) ou du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH).
- Nombre de techniciens formés (ventilé par sous-secteur)
- Programmes de certification appuyés ou mis en place
- Programmes de formation élaborés, révisés ou mis à jour

5.3.2. Audits énergétiques et études préalables à l'investissement

- Nombre d'audits énergétiques réalisés dans les entreprises ciblées et principales observations ou conclusions

5.3.3. Normes techniques et appui réglementaire

- Appui aux autorités nationales en matière de normes minimales de performance énergétique (NMPE) pour les équipements de réfrigération et de climatisation, et échanges avec ces autorités
- Élaboration, mise à jour ou diffusion de la liste positive ou de la liste des équipements approuvés

- Contributions éventuelles à la législation ou à la réglementation nationale sur la réduction progressive des HFC
- Harmonisation avec les cadres régionaux d'efficacité énergétique

5.4. Mesure, vérification et suivi

5.4.1. Cadre de suivi et de vérification

- Description de la méthode de suivi et de vérification retenue (option du Protocole international de mesure et de vérification de la performance énergétique (IPMVP) ou équivalent). Le cas échéant, préciser quels outils conçus à l'échelle mondiale ont été adaptés aux données des projets nationaux.
- Protocoles de collecte des données de référence
- Gestion en fin de vie des équipements anciens et des frigorigènes qu'ils contiennent. Préciser à l'appendice 2 les quantités de HFC récupérées, puis réutilisées ou éliminées.
- Procédures de suivi après l'investissement et responsabilités correspondantes

5.4.2. Vérification par un tiers

- Aperçu du processus de vérification par un tiers et des étapes suivies
- Écarts constatés et mesures correctives prises

5.5. Rapport sur les dépenses d'assistance technique

Indiquer les montants estimés pour l'année couverte et les montants cumulés.

Tableau 4. Dépenses d'assistance technique

Volet d'assistance technique	Année couverte		Cumul à la fin de l'année couverte
	Budget ($US)	**Dépenses ($US)**	**($US)**
Aperçu des activités d'assistance technique	[Montant]	[Montant]	[Montant]
Renforcement des capacités des institutions financières	[Montant]	[Montant]	[Montant]
Renforcement des capacités des utilisateurs finaux et des bénéficiaires, selon les volets du projet concernés	[Montant]	[Montant]	[Montant]
Mesure, vérification et suivi	[Montant]	[Montant]	[Montant]
Rapport sur les dépenses d'assistance technique	[Montant]	[Montant]	[Montant]
Montant estimé de l'assistance technique financée par d'autres sources que le Fonds multilatéral (à détailler ci-dessous)	[Montant]	[Montant]	[Montant]

- Expliquer de manière narrative les écarts éventuels entre les dépenses et le budget d'assistance technique approuvé.
- Présenter une autoévaluation des activités d'assistance technique, en indiquant les effets positifs, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de leur mise en œuvre.

5.6. Expliquer le financement du volet d'assistance technique par des sources autres que le Fonds multilatéral et l'utilisation des fonds ainsi obtenus. Décrire aussi les réseaux constitués avec d'autres institutions financières autour d'activités liées à l'efficacité énergétique dans les applications de réfrigération et de climatisation.

6. CONFORMITÉ, SAUVEGARDES ET GESTION DES RISQUES

Pour chacun des trois points ci-dessous, présenter les informations en deux parties. La première portera sur les politiques et procédures de l'agence d'exécution et la seconde sur celles des IFP.

6.1. Sauvegardes et conformité

- État de la mise en œuvre du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et nombre de sous-projets ayant fait l'objet d'un examen préalable
- Résumé des réclamations ou des problèmes de conformité éventuels (par exemple fraude ou corruption) et de la suite qui leur a été donnée
- Résumé, selon qu'il convient, des mesures de gestion des frigorigènes et des équipements en fin de vie
- Prise en compte des questions de genre et d'inclusion

6.2. Passation de marchés et lutte contre la corruption

- Politiques et procédures de passation de marchés et de lutte contre la corruption, et principales observations sur les écarts éventuels

6.3. Évaluation des risques du portefeuille

- Point sur les principaux risques du portefeuille (risques de crédit, technologiques, de marché et de change) et sur les mesures prises au cours de l'année pour les atténuer. Ces informations peuvent être présentées par catégorie de risque.

7. DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

7.1. Principales difficultés rencontrées

Présenter sous forme de liste à puces les trois à cinq principales difficultés opérationnelles rencontrées au cours de l'année.

7.2. Mesures correctives et ajustements

Décrire les mesures prises immédiatement pour remédier aux difficultés recensées.

8. PLAN DE TRAVAIL POUR LA PROCHAINE PÉRIODE

8.1. Principaux objectifs pour l'année suivante

- Objectifs en matière de prêts (nombre et montant des prêts à approuver et à décaisser)
- Aperçu des secteurs ou applications pour lesquels des prêts sont prévus[3]

[3] Il est possible d'utiliser les informations pertinentes figurant dans le dossier soumis au Comité exécutif et dans sa décision.

8.2. Activités d'assistance technique

- Formations prévues (sujets, publics visés et dates)
- Campagnes de sensibilisation et activités de développement du marché
- Activités liées aux normes et à l'appui réglementaire
- Activités de suivi et de vérification prévues

8.3. Budget

Ventilation du budget opérationnel pour le renforcement des capacités et l'assistance technique, avec le détail des lignes budgétaires, selon qu'il convient

8.4. Indicateurs clés de performance

Les agences d'exécution peuvent suivre des indicateurs supplémentaires en fonction de leurs besoins. Le tableau 5 présente les indicateurs que le Secrétariat utilisera pour apprécier les résultats et l'impact du projet.

Tableau 5. Indicateurs clés de performance

Indicateur	Objectif pour la prochaine période
Prêts approuvés (nombre)	[Objectif]
Financement du Fonds multilatéral décaissé au profit des clients ($US)	[Objectif]
Fonds mobilisés auprès de tiers ($US)	[Objectif]
Économies d'électricité (MWh/an)	[Objectif]
Émissions de GES évitées directement (t éq. CO_2/an)	[Objectif]
Émissions de GES évitées indirectement (t éq. CO_2/an)	[Objectif]
Réduction totale des émissions de GES (t éq. CO_2/an)	[Objectif]

Appendice 1 – Détail des prêts par catégorie d'utilisateurs finaux (voir le résumé à la section 3.1)

Appendice 2 – Gestion en fin de vie des frigorigènes et des équipements, par substance (distinguer les substances pures des mélanges)

Substance	Quantité récupérée (kg)	Quantité réutilisée (kg)	Quantité destinée à élimination (kg)

Annexe II

PRINCIPAUX ASPECTS À TRAITER DANS LE RAPPORT D'EXAMEN À MI-PARCOURS DES PROJETS

Questions	Aspects à traiter
1. Quels sont à ce jour les principaux résultats du projet (produits, effets et impacts) et ses réalisations ? Dans quelle mesure devraient-ils perdurer ? Sont-ils conformes aux attentes initiales ?	• Contribution du projet du FREE i) à la réduction des émissions de GES grâce aux projets d'efficacité énergétique qu'il a soutenus et que les bénéficiaires ont mis en œuvre, ii) au choix et à l'utilisation de frigorigènes à PRP faible ou plus faible et iii) au rôle accru des institutions financières participantes dans le financement de technologies économes en énergie qui utilisent ces frigorigènes. Les données cumulées seront tirées du rapport annuel. • Incidence du projet du FREE sur les marchés de l'efficacité énergétique et sur la promotion du refroidissement durable. Déterminer s'il a facilité l'adoption de ces technologies, par exemple en favorisant une participation plus active des sociétés de services énergétiques et une diffusion plus rapide des technologies utilisant des frigorigènes à PRP faible ou plus faible. • Évaluation de la probabilité que les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux perdurent au-delà de la durée du projet. • Enseignements tirés du financement du refroidissement durable, qu'il provienne ou non du Fonds multilatéral, et possibilités de développement commercial concrétisées en vue de favoriser l'adoption de produits économes en énergie utilisant des frigorigènes à PRP faible ou plus faible.
2. Dans quelle mesure la structure, la conception et les produits du projet répondent-ils aux besoins de développement du marché ?	• Produits financiers proposés, efficacité, adéquation aux besoins du marché et aux priorités environnementales du pays, et capacité à lever les obstacles à l'adoption d'équipements économes en énergie utilisant des frigorigènes à PRP faible ou plus faible. • Prestations d'assistance technique, efficacité, adéquation aux besoins du marché et aux priorités environnementales du pays, et capacité à lever les obstacles à l'adoption d'équipements économes en énergie utilisant des frigorigènes à PRP faible ou plus faible. • Capacité des produits financiers et de l'assistance technique à exploiter les possibilités d'introduire de nouveaux produits et de diffuser les technologies, compte tenu des obstacles et des possibilités sur les plans politique, réglementaire, technique, commercial et financier, ainsi que du manque de sensibilisation et de capacités. • Degré d'intégration des activités du projet avec les stratégies nationales en matière d'efficacité énergétique, d'adoption de frigorigènes à PRP faible ou plus faible et, plus largement, d'industrialisation, ainsi qu'avec les activités internationales, les initiatives de sensibilisation aux émissions et les autres activités, y compris celles d'acteurs internationaux. • Additionnalité du projet du FREE, y compris de son volet d'assistance technique. Les projets financés auraient-ils été réalisés sans l'appui du FREE ? Les clients étaient-ils disposés à partager les coûts et à cofinancer le projet ? • Pérennité des produits financiers commerciaux conçus par les institutions financières participantes pour les différents utilisateurs. Préciser si de nouveaux produits ont été créés et si les produits existants ont trouvé de nouveaux clients. Évaluer si les institutions continueraient à les proposer sans l'appui du Fonds multilatéral ou des agences d'exécution, en tenant compte des différents échéanciers de remboursement.

Questions	Aspects à traiter
3. Dans quelle mesure la gestion, l'administration et les procédures du projet ont-elles été efficaces ?	• Efficacité des produits du FREE, qu'ils relèvent du financement ou de l'assistance technique, pour inciter les institutions financières à financer davantage d'activités d'efficacité énergétique. Évaluer si la demande pour les différents produits se maintient ou si le besoin était temporaire, et si les effets perdurent. • Contribution des structures et des procédures organisationnelles et administratives à l'efficacité du projet. Vérifier en particulier si les procédures de traitement des demandes de prêt et d'assistance technique sont claires et efficaces. • Efficacité de la tenue des dossiers, de la gestion budgétaire et de la maîtrise des coûts du FREE. Dans la mesure du possible, évaluer le rapport coût-efficacité du FREE au regard de références pertinentes. • Efficacité des procédures de diligence raisonnable dans la gestion des risques financiers et la préservation du capital du FREE. • Qualité de la conception et efficacité des lignes directrices du FREE pour le calcul des réductions d'émissions directes et indirectes, et comparaison avec les bonnes pratiques suivies dans l'évaluation des financements de l'efficacité énergétique. • Efficacité du suivi des opérations du FREE par les équipes du Fonds multilatéral et des agences d'exécution, dans le cadre de leurs mandats respectifs. • Efficacité de la communication et de la diffusion des enseignements et de l'expérience tirés de la mise en œuvre du projet. Évaluer les effets à l'échelle nationale, régionale et mondiale.
4. Quels enseignements tirés du projet et quelles en sont les implications pour les projets de financement actuels et futurs du Fonds multilatéral ?	• Quelles stratégies envisager pour accroître l'impact du projet, par exemple en misant sur les effets de démonstration et une diffusion plus large des technologies qui permettent de réduire la consommation de HFC ? • Recommandations sur les modifications à apporter à la structure du projet pour en accroître l'efficacité.

Note : Ce tableau a été établi à partir de l'expérience acquise dans des projets analogues. Il guidera les agences d'exécution dans leurs travaux sur le projet du FREE.